

Les emballages en verre

En 2022, le Smictom a collecté 4 769 tonnes de verre, soit **46 kg par habitant**.

Ces derniers mois, nos services ont constaté une augmentation des erreurs de tri du verre.

Pour rappel, les **bouteilles, pots et bocaux en verre** doivent être déposés dans les colonnes à verre mises à votre disposition dans chaque commune.

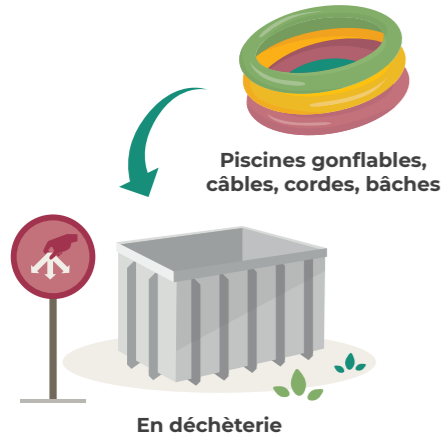


Que faire de ma piscine gonflable usagée ?

Durant la belle saison, de nombreuses piscines gonflables usagées sont jetées.

Elles sont **interdites dans les bacs verts**, car tout comme les autres objets longs, elles créent des dysfonctionnements sur l'usine de traitement.

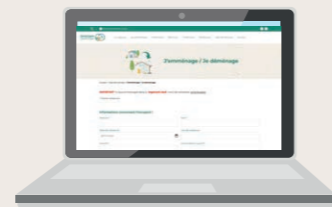
Les piscines gonflables, câbles, cordes et bâches doivent être déposés en déchèterie. Les draps, linge de maison et textiles doivent être déposés dans une borne à textiles.



Effectuez vos démarches en ligne

Le Smictom met à la disposition de ses usagers un ensemble de formulaires pour répondre aux divers changements de situation.

www.smictom-centreouest35.fr > Mes démarches



Quelques exemples de démarches que vous pouvez réaliser en ligne :



Vous **emménagez dans un logement neuf** ?

Ma maison n'est pas équipée de bacs



Vous **emménagez et/ou déménagez** (hors logement neuf) ?

J'emménage / Je déménage



Vous souhaitez déclarer un **changement de locataire** ?

Déclarer un changement de locataire



Votre **adresse de facturation** ou vos **coordonnées bancaires** changent ?

Apporter des modifications à mon contrat

RÉDUIRE
TRIER
VALORISER

Réduire et mieux gérer ses déchets verts

Répartir une petite couche de pelouse au pied des massifs permet de nourrir le sol et de le protéger du dessèchement.

Le mot du Président

Valorisons les précieuses ressources de nos jardins !

En 2022, l'ensemble des 9 déchèteries du Smictom a reçu environ 10 650 tonnes de déchets verts, soit 102 kg par habitant. Cela correspond à 33 % de la totalité des apports en déchèterie.

Plutôt que procéder à l'évacuation des végétaux, pourquoi ne pas les utiliser sur place ?

Les déchets verts constituent une précieuse ressource pour l'entretien de votre jardin. La pelouse tondue, les tailles et les herbes sèches peuvent être converties en paillis à installer aux pieds des plantes. Ceci permet de limiter vos passages en déchèterie et reste l'un des moyens les plus simples pour vous désencombrer de vos déchets verts.

Bon jardinage.

Hubert GUINARD
Président du Smictom Centre Ouest

Le Smictom Centre Ouest est la collectivité territoriale qui gère les déchets de 103 415 habitants de 63 communes.



Avant toute réalisation, nous vous conseillons de vous renseigner sur les règles d'urbanisme auprès de votre mairie.

Bien choisir ses végétaux

Les arbres

Le choix des arbres se fait **en fonction de la taille du jardin**. Aux abords de la maison, privilégiez des petits arbres (moins de 8 m).

Les arbres d'ornement n'ont pas besoin d'être taillés, sauf quand la place leur manque pour prendre leur forme naturelle.

Les haies

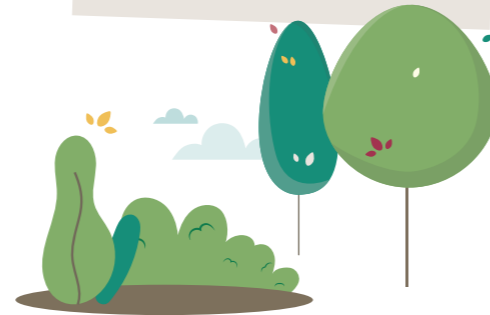
Favorisez :

- des **arbustes de hauteur réduite** qui nécessiteront des coupes moins fréquentes et produiront moins de déchets ;
- des **espèces locales**.

Évitez les espèces à croissance rapide (laurier palme, eleagnus, thuyas...). Elles nécessiteront beaucoup d'entretien par la suite et généreront de nombreux déchets verts.

Entretien

Afin de respecter la période de nidification des oiseaux, taillez vos arbustes en fin d'hiver (**avant le 15 mars**) et à l'automne (en novembre-décembre).



Clôture mixte : lierre, bignone persistante et palissade

Pensez-y !

Créez une **haie libre** en plantant différentes espèces (arbustes fleuris, de toutes teintes de bois ou de feuilles, haie fruitière...) en les espaçant d'au moins un mètre. Cela leur permettra de prendre leur forme naturelle et demandera peu d'entretien (1 taille par an à l'automne).

Habilitez une clôture avec une **plante grimpante** (clématites, rosiers grimpants, jasmin, chèvrefeuille...).



Préserver la biodiversité

Préserver la biodiversité dans nos villes et nos villages, c'est favoriser la circulation des espèces auxiliaires, de l'eau et limiter les phénomènes d'îlots de chaleur. Préférez des **matériaux naturels** pour vos clôtures et vos allées. Pour vos clôtures, laissez des espaces en-dessous ou des ouvertures pour laisser passer les petits animaux d'un jardin à l'autre.

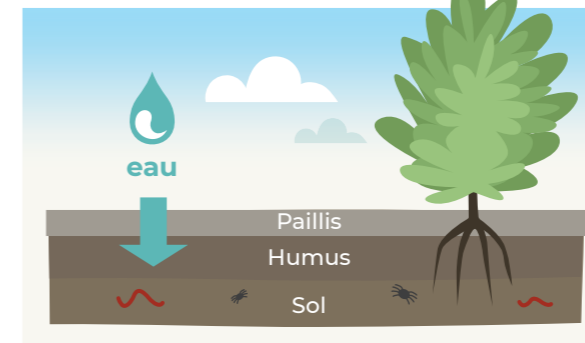
Si vous avez besoin de conseils, vous pouvez vous adresser à un paysagiste. Il vous guidera dans vos choix d'essences de végétaux, l'aménagement et l'entretien de votre jardin.

Pailer

Pour avoir des **sols vivants et résilients**, rien de tel que le paillage naturel. Il nourrit les plantes, améliore le sol et protège le jardin. Utilisez des feuilles mortes, des tontes de pelouse (sans graines de mauvaises herbes) ou encore des branches broyées, c'est gratuit !

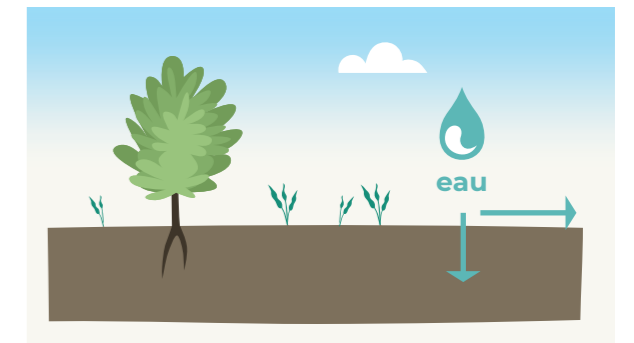


AVEC PAILLIS VÉGÉTAL Un sol plus aéré



- ✓ Facile à travailler
- ✓ Plus **résistant** aux écarts de température et à la sécheresse
- ✓ **Infiltration** des eaux de pluie
- ✓ **Fertilisant**
- ✓ Ralentit la pousse des herbes adventices

SANS PAILLIS Un sol tassé et moins perméable



- ✗ Plus difficile à travailler
- ✗ Ruissellement et érosion
- ✗ Plantes plus petites et moins résistantes
- ✗ Pousse d'herbes adventices

Astuce

Pour les **feuilles** et les **petites branches** (diamètre de moins de 1 cm), utilisez votre tondeuse pour produire votre propre paillage sans broyer.

Le paillis minéral : la fausse bonne idée. L'ardoise, les graviers ou le pouzzolane nécessitent de l'entretien, ne nourrissent pas le sol, demandent à être refaits au bout de quelques années et peuvent coûter cher.

La gestion des espaces verts à Montauban-de-Bretagne

Depuis début 2022, Montauban-de-Bretagne a mis en place la **gestion différenciée** pour l'entretien de ses espaces verts. Témoignage de Nicolas PELERIN, responsable des services techniques de la commune :



Nicolas PELERIN, responsable des services techniques de Montauban-de-Bretagne

En quoi consiste la gestion différenciée ?

Il s'agit d'adapter le mode de gestion de chaque espace en tenant compte de sa **vocation**, de sa **fréquentation** et de sa **situation**.

Choix des espèces, hauteur des tontes, fréquence des tailles, etc : selon les caractéristiques de chaque espace, nous appliquons l'un des 6 modes d'entretien que nous avons définis. Un terrain de foot ne sera pas entretenu de la même façon qu'un espace vert près de l'étang.

Quels en sont les avantages ?

La gestion différenciée permet d'**améliorer**

la **biodiversité** et le **cadre de vie** des habitants, de **valoriser le patrimoine naturel** de la commune et d'optimiser l'entretien des nombreux espaces verts.

Comment s'est-elle mise en place ?

Nous avons d'abord fait appel à des prestataires pour réaliser l'étude et le plan de gestion que nous mettons en œuvre sur les 31 sites de la commune.

Ce travail a été réalisé **en étroite collaboration avec les agents et les élus**, et nous continuons de communiquer auprès des habitants sur les nombreux intérêts de ce mode de gestion.